

sous la responsabilité d'une troisième division du MENV.

Il est impossible de savoir combien de déchets toxiques sont produits au Québec et combien sont importés. Ces données ne sont pas compilées dans un fichier central au MENV et les fonctionnaires provinciaux n'ont pas de contact avec leurs homologues fédéraux. Les seules données disponibles concernent les sols contaminés. Le Service québécois des lieux contaminés a estimé, en 2000, que 320 000 tonnes avaient été enfouies sans traitement au Québec, dont 54 000 provenaient des États-Unis. Une autre quantité de 210 000 tonnes de sols contaminés, dont 14 000 importées des États-Unis, a été traitée au Québec. Ces données ne concordent cependant pas avec celles de Récupère-Sol (qui aurait incinéré à elle seule 28 000 tonnes de sols contaminés en 2001).

Sans suivi au Québec, sans surveillance sérieuse du côté fédéral, personne ne connaît les routes empruntées par les *truckers* pour le transport des déchets dangereux, personne ne sait qui ils sont, ni ce qu'ils font après le déchargement des cargaisons.

Les inspecteurs fédéraux ont effectué seulement 15 contrôles sur les 17 000 transports de déchets dangereux entre les États-Unis et le Canada en 1997, rapporte Brian Emmet, commissaire canadien à l'Environnement et au développement durable. On ne sait rien pour les années subséquentes.

Des membres du Regroupement régional pour la sauvegarde de l'environnement du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont vu des camions servir au transport de grains sans avoir été nettoyés après le transport de sols contaminés. Ils ont logé une plainte auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ils affirment

Des camions auraient servi au transport de grains sans avoir été nettoyés après le transport de sols contaminés.

Au Canada, il existe un *Inventaire national des rejets de polluants* depuis 1993, mais les producteurs de matières dangereuses ne sont pas obligés de déclarer leur volume de production. Quant aux déchets dangereux en provenance des États-Unis, les fonctionnaires fédéraux se fient aux formulaires d'import/export remplis par les manufacturiers de produits toxiques pour juger du nombre de cargaisons qui passent la frontière.

que le ministère de l'Environnement taisait ces informations. «La question du transport est une zone grise importante. Personne ne sait qui est responsable, de la compagnie de transport ou de celle qui achète les déchets», dénonce Ursula Larouche, directrice générale du Conseil régional en environnement du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Aux États-Unis, la *Loi sur la planification d'urgence et le droit à l'information des* ►



HOMMAGE BÉNÉVOLAT-QUÉBEC CINQUIÈME ÉDITION 2002

45 LAURÉATS DE TOUTES LES RÉGIONS
DU QUÉBEC

CATÉGORIE « BÉNÉVOLE EN ACTION »
CATÉGORIE « ORGANISME EN ACTION »
CATÉGORIE « JEUNE BÉNÉVOLE - PRIX CLAUDE-MASSON »

DATE LIMITE POUR LES MISES EN CANDIDATURE : 30 JANVIER 2002

POUR OBTENIR UN FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE OU POUR TOUT RENSEIGNEMENT,
VOUS POUVEZ COMMUNIQUER AVEC L'UN DES ORGANISMES SUIVANTS :

Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec
Région de Québec : (418) 646-9270
Ailleurs au Québec, sans frais : 1 800 577-2844
Internet : www.mess.gouv.qc.ca

Fédération des centres d'action bénévole du Québec
Région de Montréal : (514) 843-6312
Ailleurs au Québec, sans frais : 1 800 715-7515
Internet : www.fcabq.org

Québec

fcabq